

ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est un mode d'accueil à mi-chemin entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement. Les accueillants répondent aux besoins essentiels des personnes âgées ou en situation de handicap dans un environnement familial.

Accueillir, sous son propre toit, c'est partager avec la personne adulte, âgée ou en situation de handicap, son temps et son espace de vie pour qu'elle se sente « chez elle ».

Les équipes du Conseil Départemental étudient les demandes d'agrément, contrôlent les conditions d'accueil et assurent le suivi social et médico-social des personnes accueillies.

Les accueillants familiaux sont employés et rémunérés par les personnes accueillies. Si les ressources de la personne accueillie ne sont pas suffisantes pour assumer les frais d'accueil alors il est possible de solliciter l'aide sociale à l'hébergement.

Si vous souhaitez être hébergé chez une famille d'accueil,

vous devez vous adresser au :

Conseil Départemental de l'Yonne

Service d'Aide au Maintien à l'Autonomie (SAMA)

coordonnées et informations disponibles sur le site www.yonne.fr

rubriques : *Solidarité/Personnes âgées/Les structures pour personnes âgées.*

Vous pourrez ainsi être informé des places disponibles et un exemplaire du contrat d'hébergement précisant les droits et obligations de chacun pourra vous être transmis.